

Conditions particulières de service - Tiphie

Version provisoire - à valider juridiquement

1. Objet

Ces conditions régissent l'utilisation du service Tiphie par le client.

2. Périmètre du service

- Accès à la plateforme Tiphie et à ses fonctionnalités décrites sur le site.
- Hébergement chez OVHcloud (UE). Tiphie reste seul cocontractant vis-à-vis du client.

3. Disponibilité / maintenance

- Objectif indicatif de disponibilité (ex. 99,5 % hors maintenances planifiées).
- Maintenances annoncées dans un délai raisonnable.
- Exclusions : force majeure, incidents fournisseurs (OVH, paiement), mauvaise utilisation par le client.

4. Sécurité

- Mesures techniques raisonnables (TLS, contrôle d'accès, journalisation, sauvegardes).
- Le client protège ses identifiants et ses accès.
- Interdiction de contourner ou dégrader les mécanismes de sécurité.

5. Paiement et facturation

- Paiements traités via prestataire tiers (ex. Stripe). Tiphie ne stocke pas les données de carte.
- Impayés : possibilité de suspension après notification.

6. Usage acceptable

- Interdiction de contenus illicites, spam, abus de ressources, tentative d'intrusion.
- Suspension possible en cas de violation manifeste.

7. Données et réversibilité

- Export des données sur demande dans un format courant (ex. CSV/JSON), sous un délai à préciser (ex. 30 jours).
- Fin de contrat : suppression ou anonymisation, sauf obligations légales de conservation.

8. Sous-traitance et hébergement

- OVHcloud comme hébergeur/sous-traitant ; référence informative à leurs engagements de sécurité/DP.
- Autres sous-traitants pertinents (paiement, email, support, analytics) listés dans la documentation et tenus à jour.

9. Responsabilité

- Exclusion des dommages indirects (perte de profit, de données, d'opportunités).
- Plafond (à ajuster) : limité aux montants payés par le client sur les 12 derniers mois, sauf faute lourde ou dol.
- Force majeure : suspension des obligations pendant l'événement.

10. Loi applicable et juridiction

- Droit français. Juridiction à préciser (tribunal du siège de Tiphie, à confirmer).

11. Entrée en vigueur et version

- Indiquer la date d'entrée en vigueur et conserver l'historique des versions.

Document provisoire : compléter les paramètres (SLA exact, plafonds, délais d'export, liste des sous-traitants, coordonnées de contact) et faire valider par un avocat avant publication.